



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

*Handwritten initials and signature in a circle*  
AG

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 22 juin 2020 à compter de 17h00. La séance du conseil se tient à huis clos, par visioconférence et téléconférence.

### Sont présent(e)s par visioconférence et téléconférence :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
- M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
- M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Sont absents :

- M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
- M. Roy Catto, conseiller n° 4;

### Est également présente par visioconférence :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h00 M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2020-06-164

### 1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2020-06-165

### 2 - ADJUDICATION DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR L'AVENUE CHAMPLAIN, APPEL D'OFFRES #2020520, CONDITIONNELLE

Considérant que La municipalité a procédé à un appel d'offres publiques #2020520 pour obtenir des services professionnels dans le cadre des travaux de l'avenue Champlain ;

Considérant que La municipalité a reçu deux offres de services et qu'elles étaient conformes pour l'évaluation par le comité de sélection ;

Considérant que La Directrice générale a constitué un comité de sélection pour évaluer les offres reçues ;

Considérant que Le rapport du comité a été remis au conseil de la municipalité pour adoption ;

Considérant que Le rapport d'évaluation confirme que les deux offres reçues ont obtenu le pointage minimal de 70 points sur 100, ce qui a permis d'ouvrir les enveloppes de prix ;

Considérant que Le pointage et le prix de chaque offre reçue sont :

Nom de la firme	Pointage final obtenu	Prix (incluant les taxes)
Génipur	86/100	81 333,23\$
Shellex	80.5/100	92 934,29\$

Considérant que Le comité de sélection a choisi la firme avec le meilleur pointage, soit Génipur ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant qu' Une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;
- Considérant qu' Une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;
- Considérant que La municipalité n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour son règlement d'emprunt ;
- Considérant que Cette approbation est nécessaire pour que l'adjudication du mandat décrit dans la présente résolution soit valide ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

- Que le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier et le contrôle qualitatif des matériaux pour l'Avenue Champlain est accordé à la firme Génipur à certaines conditions décrites ci-dessous ;
- Que cette adjudication de contrat est conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt soit accordé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Que si le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation refuse le règlement d'emprunt, que cette adjudication de contrat n'ait pas lieu ;
- Qu'aucun travaux ne pourra débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH ;
- Qu'aucune dépense ne pourra être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH;
- Que le maire Monsieur Drew Somerville et la Directrice générale Madame Andréane Gravel sont autorisés à signer les documents requis.

**ADOPTÉE**

2020-06-166

### 3 – ADJUDICATION DU MANDAT DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN, APPEL D'OFFRES #INF-1165-2D17, CONDITIONNELLE

- Considérant que La municipalité a procédé à un appel d'offres publiques #INF-1165-2D17 pour obtenir des services professionnels dans le cadre des travaux de l'avenue Champlain ;
- Considérant que La municipalité a reçu huit (8) offres de prix ;
- Considérant que le prix de chaque offre reçue est :

COMPAGNIE	PRIX (avec taxes)
Bricon	4 585 108,72 \$
Action Progex Inc	5 028 324,70 \$
<b>MSA Infrastructure</b>	<b>4 228 772,45 \$</b>
BCB2010	5 240 000 \$
TGC	4 257 000 \$
G.Théorêt	4 393 067,43 \$
Eurovia QC construction inc.	5 254 074,88 \$
Ali Excavation	5 564 761.73 \$

- Considérant que Le soumissionnaire conforme le moins cher est MSA Infrastructure au montant de 4 228 772,45\$, incluant les taxes ;
- Considérant que La municipalité n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour son règlement d'emprunt ;



## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant que Cette approbation est nécessaire pour que l'adjudication du mandat décrit dans la présente résolution soit officielle ;
- Considérant qu' Une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;
- Considérant qu' Une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;
- Considérant que La municipalité n'a pas encore reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour son règlement d'emprunt ;
- Considérant que Cette approbation est nécessaire pour que l'adjudication du mandat décrit dans la présente résolution soit valide ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

- Que le mandat pour la réfection des infrastructures de l'Avenue Champlain soit accordé à la firme MSA Infrastructures à certaines conditions décrites ci-dessous ;
- Que cette adjudication de contrat soit conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt soit accordé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Que si le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation refuse le règlement d'emprunt, que cette adjudication de contrat n'ait pas lieu ;
- Qu'aucun travaux ne pourra débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH ;
- Qu'aucune dépense ne pourra être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH;
- Que le maire Monsieur Drew Somerville et la Directrice générale Madame Andréane Gravel sont autorisés à signer les documents requis.

**ADOPTÉE**

2020-06-167

### 4 – RÉPARATION DU MOTEUR AU PROPANE POUR LA POMPE DE REDONDANCE À LA STATION D'EAU POTABLE

- Considérant que Le moteur au propane pour la pompe de redondance à la station d'eau potable ne fonctionne plus correctement ;
- Considérant que La compagnie Liftow a dû effectuer des travaux d'urgence le 3 juin 2020 ;
- Considérant que Ces travaux s'élevaient à 375\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant qu' Il y a d'autres réparations à faire sur la pompe, soit une mise au point du moteur au cout de 655,28\$ plus taxes et remplacer le carburateur au cout de 702,77\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la dépense de 1992,57\$ incluant les taxes applicables, et de prendre les fonds à même le compte #02-412-00-523 *Entretien et réparation machineries, équipements et outillage.*

**ADOPTÉE**

2020-06-168

### 5 – ACHAT D'UNE POMPE POUR REMPLACER LA POMPE #1 À LA STATION D'EAU POTABLE

- Considérant que La pompe #1 montre des signes de défaillances ;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant que C'est la pompe principale qui fournit l'eau aux citoyens et que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre qu'elle brise ;
- Considérant qu' une demande de prix a été faite à la compagnie MJR Solutions industrielles;
- Considérant que Le cout de la pompe est de 3 150\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant que La main-d'œuvre pour ce travail est estimée à 800 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'autoriser l'achat d'une nouvelle pompe pour remplacer la pompe #1 au cout de 3 621,71 \$ incluant les taxes et d'autoriser le prix budgétaire pour la main-d'œuvre au cout de 919,8 \$ incluant les taxes et de prendre les fonds à même le compte #02-412-00-526 *Entretien et réparation machineries, équipements et outillage.*

**ADOPTÉE**

## QUESTIONS DIVERSES

2020-06-169

### TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE TERRAIN DE TENNIS

- Considérant que Lors de la première journée du chantier du terrain de tennis, l'entrepreneur a trouvé bon nombre de débris enfouis ;
- Considérant qu' il est nécessaire de creuser plus pour retirer ces débris ;
- Considérant qu' il faudra remplir le trou à l'aide d'un matériau ;
- Considérant que ce projet fait partie de l'entente sur les loisirs avec le Canton de Hemmingford

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les travaux supplémentaires pour creuser et remplir le trou pour un montant maximal de 50 000\$

**ADOPTÉE**

2020-06-170

### PAIEMENT DE LA FACTURE 4938 SERRES CLAUDE BEAUVAIS INC.

- Considérant que La résolution 2020-04-097 autorisait l'achat de fleurs pour le Village ;
- Considérant que La résolution 2020-05-134 autorisait l'achat de paniers de fleurs ;
- Considérant que La facture pour les fleurs et les paniers de fleurs s'élève à 2 733,25 \$ incluant les taxes ;
- Considérant que la municipalité a pris la décision de ne plus poser des paniers de fleurs sur les poteaux électriques, tel que le souhaite Hydro-Québec ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du village ce qui suit :

- D'autoriser le paiement de la facture 4938 au montant de 2 733,25\$ ;
- De remercier chaleureusement M. Claude Beauvais pour les nombreuses années où il a fourni des paniers de fleurs au village ;
- D'informer M.Claude Beauvais par une lettre que nous ne prendrons pas de paniers de fleurs l'an prochain



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



-De prendre les fonds à même le compte **02-610-00-629** tel que prévu au budget 2020 et selon l'entente avec le Canton de Hemmingford pour l'embellissement du territoire.

**ADOPTÉE**

2020-06-171

## ABATTAGE D'ARBRE AU 477 CHAMPLAIN

Considérant que le conseil avait adopté à la séance du 2 juin la résolution #2020-06-154 autorisant l'abattage d'un arbre au 477 Champlain en prévision des travaux de réfection de l'Avenue Champlain ;

Considérant que Le conseil avait accepté de remplacer cet arbre pour un montant maximal de 120\$ ;

Considérant que Lors de la rencontre avec la citoyenne, elle a demandé un arbre de type févier, d'une dimension permettant une croissance rapide ;

Considérant qu' Une demande de prix a été faite auprès de plusieurs pépinières ;

Considérant que Le prix d'un arbre tel que demandé par la citoyenne est autour de 310\$ pour l'arbre et 200\$ pour la livraison ;

Considérant que Tous les plans d'ingénierie ont été conçus pour protéger et conserver cet arbre ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ce qui suit ;

-Que le conseil ne peut pas assumer la dépense d'un nouvel arbre à un tel prix ;

-Qu'il maintient l'offre de la résolution 2020-06-154 pour payer l'abattage de l'arbre et l'achat d'un arbre de remplacement pour un montant maximal de 120\$.

-Qu'il est dans le droit de la propriétaire de refuser qu'on abatte cet arbre et qu'on en achète un ;

-Que si tel est le cas, tout sera fait pour protéger l'arbre lors des travaux d'excavation de Champlain, tel que prévu originellement aux plans de la firme Avizo ;

-Que la municipalité avisera la propriétaire par l'entremise de sa directrice générale que cet arbre est un érable à Giguère, arbre réputé pour sa croissance rapide, mais instable. Autant l'émondeur qui a fait la soumission que les entrepreneurs qui effectueront les travaux ont confirmé à la municipalité que l'excavation pourrait mettre la survie de l'arbre en danger.

**ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-06-172

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 17h15.

**ADOPTÉE**

Drew Somerville, Maire  
Maire.

Andréane Gravel  
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020.